



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.- / étudiants: 37.-

Droit de vote communal

Nous devrions voter le 28 septembre prochain sur une réduction de la durée de résidence imposée aux étrangers pour pouvoir voter, élire et être élus au niveau communal. Depuis 2003, la Constitution cantonale exige dix années de résidence légale en Suisse, dont les trois dernières dans le Canton. La révision propose d'abaisser ce seuil à cinq années de résidence, dont une seule année en Pays de Vaud.

Elle remonte à une motion du député Hadrien Buclin pour restreindre la durée de séjour à une seule année de résidence en Suisse et dans le Canton. Le Grand Conseil était jadis partiellement entré en matière et, par une très courte majorité (70 contre 68), avait demandé au Conseil d'Etat d'élaborer un projet dans le sens de la réforme sur laquelle nous voterons. Le 3 juin dernier, en vote final, le Parlement a accepté cette révision de la Constitution.

L'argument central de ses partisans est que le droit de vote des étrangers dans des échelons dits «de proximité» y favoriserait leur intégration. La titularité ou à tout le moins l'exercice du droit de vote les inciterait à s'intéresser aux affaires de la commune, à se familiariser avec ses institutions et ses acteurs. A la tribune, le 27 mai dernier, le député Alexandre Démétriadès a tenté d'émouvoir l'assemblée en évoquant ces présidents de conseils

communaux de nationalité étrangère qui portent, reconnaissants et la larme à l'œil, le toast à la patrie le soir du 1er août. Cet exemple sentimental et individuel reste en fait à la surface des choses.

Il est erroné de penser que la citoyenneté devrait être un moyen de favoriser l'intégration voire l'assimilation. L'inverse doit prévaloir: l'obtention de la citoyenneté consacre l'achèvement du processus d'intégration.

Que la Constitution de 2003 ait déjà donné un coup de canif dans ce principe ne signifie pas qu'il ne soit plus valable.

A la même tribune, Xavier de Haller a appelé à ne pas «saucissonner» le droit de vote, non seulement dans le temps, c'est-à-dire la vie d'une personne, mais aussi dans l'espace, soit en fonction des différents échelons politiques.

Il répondait implicitement à son collègue qui voyait dans ce fractionnement du droit de vote l'exercice d'une prérogative souveraine du Canton, insinuant que refuser ces réformes revenait à adopter une position anti-fédéraliste. Nous nous réjouissons à ce propos de voir M. Démétriadès s'engager plus franchement

contre la centralisation fédérale – par exemple contre l'initiative de ses camarades jeunes socialistes sur l'impôt sur les successions.

Il oublie que la souveraineté n'impose pas à son détenteur de gesticuler. Sans compter que dans le processus de naturalisation suisse, l'étape déterminante est l'octroi – par le Canton – de l'indigénat cantonal à la suite d'une bourgeoisie communale, et non pas «l'autorisation de naturaliser» délivrée par le Secrétariat d'Etat aux migrations. Centré sur le niveau cantonal, le système de la naturalisation suisse forme un tout. Les droits qui en découlent doivent eux aussi continuer à en former un.

La citoyenneté dépasse largement le droit de vote et s'accompagne de devoirs. Elle s'étend au service militaire fédéral, obligatoire pour les hommes et facultatif pour les femmes. Elle implique la responsabilité de transmettre à la génération suivante les mœurs et habitudes quotidiennes qui structurent un pays. Elle exige d'avoir conscience de la dimension fondamentalement diviseuse de la démocratie électorale et, contre elle, nous rappelle la nécessité de préserver l'unité de la communauté.

A ces questions institutionnelles s'ajoutent des enjeux de politique d'assimilation. D'après le Conseil d'Etat, accepter cette réduction de la durée minimale de résidence reviendrait à octroyer le droit de vote au niveau communal à 50 000 personnes.

L'expérience française nous enseigne que, passé certains seuils de populations étrangères, des logiques communautaristes s'ingèrent dans les processus électoraux. Chez nous, certains partis ont déjà le souci de multiplier les provenances ethniques ou nationales sur les listes électorales afin de drainer le vote des diasporas. Dans une dizaine d'années, lorsque les courbes générationnelles se croiseront, ces dérives s'aggraveront.

Cinq années de résidence dont une seule dans le Canton ne suffisent pas à la maîtrise du français. Le seuil actuel est déjà insuffisant. A cette méconnaissance parfois totale de la langue s'ajoute souvent une précarité financière et culturelle. Elle contribue à développer des réflexes communautaires et hiérarchiques échappant au filet institutionnel local. C'est prendre le risque que, pour ces communautés, le bulletin de vote devienne une marchandise.

La Ligue vaudoise votera NON à la réforme du droit de vote des étrangers au niveau communal.

Félicien Monnier

Le chef et la dignité de ses hommes

Au château de Morges, une exposition temporaire rend un hommage nuancé et instructif à la figure du général Guisan, chef de l'armée suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Loin de se limiter à la dimension militaire du personnage, l'exposition propose une plongée riche et sensible dans la vie de celui qui incarna un temps l'unité nationale.

L'exposition dévoile plusieurs facettes de Guisan: son enfance, son parcours personnel, ses convictions, mais aussi ses relations avec ses hommes, ses amis, ses alliés, et parfois ses adversaires. Des objets personnels exposés, ainsi que de nombreuses citations, rappellent l'aspect humain du chef. L'humanité qu'il a eue pour ses hommes, et tout à la fois l'exigence qu'il leur imposait pour la défense du pays, se condensent en l'une de ces citations: «*Nous devons toujours penser à la dignité des hommes que nous avons l'honneur de commander, car nous aurons peut-être à exiger d'eux le sacrifice suprême de leur vie.*»

L'exposition met en lumière une idée forte, chère au général: le service militaire ne devait pas être un simple devoir imposé, mais un droit qui contribue à la liberté du citoyen. Cette conception du service, comme fondement d'une citoyenneté active, donne à la visite une certaine dimension politique.

Enfin, le parcours réussit à offrir une image fédératrice de Guisan. Sa solidité face à l'incertitude, combinée à une bienveillance sincère envers ses soldats, font de lui une figure dont la mémoire dépasse les clivages. Bien que le chef providentiel ne soit pas une figure ancrée dans la culture helvétique, cette exposition montre comment un homme peut incarner un pouvoir personnel, tout en gardant une proximité appréciée chez nos dirigeants.

Cette exposition est à visiter jusqu'au 31 août 2025.

Quentin Monnerat

La Via Valdensis

Le journal *24 heures* du 9 mai dernier a attiré notre attention sur la *Via Valdensis*, la Route vaudoise, qui permet de faire le tour de notre Canton à pied.

Vous avez sans doute entendu parler de la *Via Jacobi*, qui conduit à Saint-Jacques-de-Compostelle, au nord-ouest de l'Espagne. L'itinéraire suisse va de Rorschach (ou Constance) à Genève, en passant notamment par Payerne, Moudon et Lausanne.

La *Via Francigena*, elle, va de Cantorbéry (sud de l'Angleterre) à Rome. Elle traverse le Canton de Vaud du nord au sud, de Sainte-Croix à Aigle.

La *Via Valdensis* fait le tour du Pays de Vaud, en 533 kilomètres, répartis en 33 étapes, au départ d'Yverdon.

Un site internet fort bien fait (www.viavaldensis.ch) donne toutes les indications pratiques nécessaires.

Chacune des étapes contient une carte, un profil, des estimations de temps de marche, les principales curiosités à voir sur le trajet et une série de photographies.

A titre d'exemple, l'étape numéro 4, de Lignerolle à Vaulion, compte 14 kilomètres, à parcourir en quatre heures, et elle passe par Romainmôtier.

Nous encourageons nos lecteurs à consulter le site internet précité, et mieux encore, à découvrir les beautés de notre Canton à pied.

A. Rochat

« De tous les pays que je connais, [le Canton de Vaud] est le plus beau et celui où j'aimerais le mieux vivre quand je serai vieux. »

Felix Mendelssohn (1809-1847),
cité par le mensuel *Passé Simple*, mars 2025.

Imposition individuelle: vers un référendum?

C'est peu dire que le sujet divise. Depuis près de 40 ans, la jurisprudence du Tribunal fédéral exige que les couples mariés ne soient plus discriminés fiscalement par rapport aux couples de concubins. Si les Cantons ont depuis adapté leur système fiscal pour « entrer dans les clous » et réduire autant que possible cette inégalité de traitement, par la mise en œuvre de systèmes de *splitting*, l'impôt fédéral direct (IFD) n'a pas corrigé la situation.

Sous la pression de groupes et de partis prônant une vision toujours plus individualiste de la société, la solution de l'imposition individuelle, où chacun des conjoints doit effectuer sa propre déclaration, a fait l'objet de débats nourris aux Chambres fédérales et a fini par s'imposer de justesse, par quelques voix d'écart tant au Conseil national qu'au Conseil des Etats. Se sont prononcés pour l'imposition individuelle: la gauche et le PLR. Contre: l'UDC et le Centre.

Des obstacles non négligeables

Présentée comme une concrétisation ultime et essentielle du principe d'égalité entre sexes, cette réforme fondamentale du mode d'imposition suscite cependant de profondes réserves.

Tout d'abord parce qu'elle impose aux Cantons et aux communes d'adopter le système de l'IFD dans un délai de 10 ans. C'est dire que les Cantons, qui ont fait leur devoir et introduit des systèmes de *splitting*, devront modifier leur mode d'imposition, tandis que le Canton de Vaud devra renoncer à son système de quotient familial, pourtant le plus égalitaire de tous puisqu'il tient compte de la présence d'enfants dans la communauté familiale et adapte le taux en fonction. Le gigantesque chantier législatif qui menace de s'ouvrir prendra des années et l'on peut douter que les débats se déroulent sereinement. La gauche voudra faire payer les riches et les entreprises, augmenter la redistribution par le biais de l'impôt et favoriser les déductions sociales. La droite tentera de s'y opposer et de maintenir une fiscalité raisonnable. On entrera ainsi dans une longue période d'incertitudes, ce qui est rarement favorable à la prospérité générale.

De surcroît, le passage à l'imposition individuelle aura un coût administratif important: il faudra notamment traiter un million sept cent mille déclarations supplémentaires dont les éléments devront être vérifiés et, cas échéant, confrontés à la déclaration de l'autre conjoint. L'inspecteur fiscal s'invitera ainsi dans l'intimité des familles.

On ne pourra faire l'impasse sur les difficultés à cerner revenus et patrimoines, par exemple lorsque le couple exploite une entreprise et que les deux conjoints y travaillent. Les directeurs cantonaux des finances ne s'y trompent pas et une forte majorité d'entre eux est opposée à la réforme (voir l'article d'Olivier Klunge ci-dessous).

Le système est présenté comme égalitaire, mais suscite au contraire de nouvelles inégalités: c'est tout particulièrement le cas des couples mariés qui ne disposent que d'un seul revenu ou lorsque le deuxième revenu du couple est faible par rapport au revenu principal. C'est l'occasion de rappeler quelques principes fondamentaux de la fiscalité, en particulier la neutralité de l'impôt (qui ne doit pas conduire à choisir tel ou tel mode de vie ou tel ou tel mode de travail), l'universalité, l'égalité de traitement et la capacité économique. Sous certains aspects, ce texte heurte les principes d'égalité devant l'impôt et d'imposition selon la capacité économique. L'égalité parfaite n'est pas réalisée entre les couples mariés à revenu unique ou à deux revenus. Enfin, en introduisant l'imposition individuelle, le droit fiscal entre en opposition systémique avec d'autres domaines du droit qui considèrent le mariage comme une communauté économique, notamment pour diverses déductions sociales.

Des avantages peu évidents

Hormis l'argument égalitaire, on entend souvent dire, à l'appui de la réforme, qu'elle serait plus favorable à

l'exercice d'une double activité professionnelle au sein du couple et inciterait à poursuivre ou à reprendre une activité lucrative durant le mariage. L'argument peut séduire à l'heure où le marché du travail est en surchauffe et où le recours à la main-d'œuvre étrangère suscite des réserves croissantes. L'administration fédérale estime cet effet à un peu moins de 50 000 équivalents plein temps (EPT), une fois que tous les Cantons auront adopté le système. Si ce chiffre paraît imposant, il est à mettre en rapport avec le nombre total d'emplois en Suisse, soit 4,442 millions. Avec environ 1 % de l'emploi total, on se trouve dans la marge d'erreur, *a fortiori* lorsqu'on considère que l'élément fiscal n'est pas le plus déterminant pour poursuivre ou reprendre une activité lucrative, cette décision dépendant aussi des choix personnels du couple, de l'offre en places d'accueil pour les enfants ou du marché du travail lui-même.

On constate donc que le texte n'est pas optimal sur le plan constitutionnel. Il est complexe dès lors que l'on veut prendre en compte la capacité contributive de chacun des époux. Il se révèle coûteux sur le plan du travail supplémentaire induit par le changement de système. Son effet sur l'emploi est objectivement négligeable et, cerise sur le gâteau, il implique le bouleversement complet de l'ensemble des systèmes fiscaux cantonaux. L'élémentaire bon sens conduit à le refuser. Sitôt le vote final aux Chambres effectué, le Centre a annoncé le lancement d'un référendum. La Ligue vaudoise le soutiendra.

Jean-Hugues Busslinger

... et un référendum des Cantons?

Dès avant le vote final de l'Assemblée fédérale sur l'imposition individuelle, le 10 juin 2025, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) a publié un communiqué recommandant un référendum des Cantons contre cet objet.

Le référendum des Cantons permet à huit cantons de s'opposer à une loi fédérale comme peuvent le faire 50'000 citoyens. Dans le Canton de Vaud, c'est le Grand Conseil qui exerce ce droit.

Les Cantons sont parcimonieux dans l'usage du référendum, puisqu'ils ne l'ont utilisé qu'une seule fois en 2003 contre un paquet fiscal élaboré par les autorités fédérales qui portait sur l'imposition du couple et de la famille (déjà!), l'imposition de la propriété du logement et les droits de timbre. Le peuple suisse les avait suivis et avait rejeté cette réforme fiscale. En 2012 contre la loi sur l'aménagement du territoire et en 2015 contre la réforme de la péréquation fédérale, des référendums avaient été lancés sans réunir suffisamment de Cantons.

Le nouveau projet fiscal pour passer à l'imposition individuelle des membres d'une famille a soulevé, lors de la consultation en 2012, une opposition de 21

cantons sur 26. Ces derniers sont concernés, plus encore que la Confédération. D'une part, ils devront tous modifier intégralement leur législation sur l'imposition des personnes physiques, puisque la loi fédérale leur impose de passer, pour les impôts cantonaux et communaux également, à l'imposition individuelle qu'aucun ne pratique. D'autre part, ce sont eux qui sont chargés de la perception, y compris de l'impôt fédéral direct.

Aujourd'hui, les responsables des finances cantonales rappellent que le projet ne chiffre que la diminution de recettes pour la Confédération (600 millions de francs), mais ni les pertes fiscales pour les Cantons, ni le coût administratif pour traiter 1,7 million de contribuables supplémentaires.

Les Cantons sont dans leur rôle en contestant, par le référendum si nécessaire, cette atteinte massive à leurs intérêts et cette opération d'unification centralisatrice contraire au fédéralisme.

Le Canton de Vaud s'était opposé de manière déterminée à l'imposition individuelle lors de la consultation. M^{me} Valérie Dittli avait défendu la position de la CDF en commission parlementaire. On sait que les Femmes PLR avec leur initiative sont à la pointe du combat pour l'imposition individuelle. Pourtant, la conseillère d'Etat genevoise PLR Nathalie Fontanet a défendu au micro de la RTS le référendum des Cantons. Nous espérons que la Présidente de notre Conseil d'Etat et nouvelle directrice des finances défendra aussi cette position fédéraliste et que notre exécutif présentera rapidement au Grand Conseil un exposé des motifs pour un décret en vue de l'exercice du droit de référendum cantonal.

Olivier Klunge

† Michel Haldy

Michel Haldy avait un sens profond des institutions, fondé sur une vaste et exacte connaissance de notre histoire et sur une grande sagesse politique. Sa vision de l'Etat et de la société était conservatrice, car les institutions, justement, doivent être durables et le peuple ne doit pas être bousculé par un activisme à courte vue. Cette conviction s'accordait fort bien avec un comportement « à l'ancienne » qu'il affectionnait d'adopter, avec un brin de souriante coquetterie. Parmi les importantes fonctions qu'il a remplies, c'est peut-être celle d'abbé-président des Bourgeois de Pully qui l'honorait le plus.

Libéral engagé, il ne militait pas pour l'individualisme sauvage, mais il appartenait à l'aile « nationale » du parti, attachée à l'identité vaudoise et aux communautés – familles, corps intermédiaires – qui forment le Pays. Visant

au bien commun et fidèle en amitié, il savait construire des ponts avec des représentants d'autres partis, notamment les meilleurs radicaux. Il faisait souvent l'éloge d'Edouard Debétaz, radical jusqu'à la moelle. Comme secrétaire général de la Chambre vaudoise d'agriculture, devenue Prométerre, il était le pivot de rencontres régulières entre les dirigeants des organisations faïtières cantonales, auxquels s'adjoignaient parfois les secrétaires des partis convenables, pour préparer les campagnes de votations. Au beau temps de l'Entente vaudoise, il en était un des inspirateurs et son avis comptait.

Il était d'un fédéralisme intransigeant et a participé à tous les combats visant à préserver la souveraineté vaudoise.

J.-F. Cavin

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne
Tél. 021 312 19 14
(le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 14h)
courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges

“ Sans remonter à la physiognomonie et semblables pitreries du XIX^e siècle, il suffit de penser au destin du marxisme ou du structuralisme, entre autres écroulements passés et à venir, pour constater que les temps modernes sont *avant tout* un immense cimetière d'idées mortes, d'idéaux crevés et de systèmes périmés. Et pourtant, ils en excitèrent, des passions, ils en firent, des ravages. Enfin, ce n'est pas le moindre paradoxe de la Modernité, que cette époque qui aura accumulé le plus d'informations et développé le plus de théories sur tous les aspects de la vie humaine, est aussi la seule qui n'aura jamais su s'accorder sur ce que l'homme est.

Julien Syrac, *Déshumanité, Approche historique de l'an de disgrâce 2020*, Editions du Canoë, 2021

Irréalité du service civil

Les bruits de guerre se rapprochant, la nécessité de l'armée est plus évidente que jamais, l'irréalité du service civil aussi.

Politiquement, le service civil veut résoudre sur le plan individuel la question la plus collective qui soit, celle de la défense armée de l'indépendance du pays, laquelle est la condition première de l'exercice des libertés personnelles.

Moralement, le refus de participer à l'effort militaire et aux sacrifices qu'il exige blesse la solidarité élémentaire qui fonde l'armée de milice et unit en confiance chaque citoyen suisse à tous les autres face à la menace. En ce sens, le moindre soldat, qui effectue son service militaire en pestant continuellement contre l'armée, est plus digne de respect que le civiliste le plus pétri d'idéal.

Socialement, le service civil étend le pouvoir de l'Etat sur le citoyen à l'entier des activités humaines. Il contribue ainsi, au mépris des libertés individuelles, à la mise sur pied d'un système de service universel à l'Etat.

Juridiquement, le service civil est un luxe pour temps de paix, un bricolage aimable que s'autorise une société assez dépourvue d'imagination pour penser que les conflits armés sont définitivement derrière elle.

Dans la pratique, quels que soient les critères d'admission au service civil, le système, étant fondé sur le principe d'égalité, conduit inévitablement au libre choix entre le service militaire et le service civil.

Le 2 février 2025, le Conseil fédéral a publié un «Message concernant la révision de la loi fédérale sur le service civil». Il nous apprend que les demandes d'admission invoquent rarement ce fameux «conflit de conscience» qui avait originellement justifié la création du service civil. Il faut dire que la notion a progressivement passé dans la catégorie psychologique du «ressenti», aussi facile à invoquer qu'impossible à contester. A partir de 2009, on a donc opté pour un critère plus extérieur et plus facilement applicable, celui de la «preuve par l'acte»: en acceptant d'accomplir un service une fois et demie plus long que le militaire, le «civiliste» prouve qu'il n'est pas un égoïste et qu'il est prêt à sacrifier son temps pour la communauté. Mais l'«impôt du sang» ne se remplace pas.

Le Conseil fédéral propose six mesures destinées à réduire d'un tiers le nombre des nouveaux civilistes et à aug-

menter d'autant celui des combattants. Le projet est d'autant plus nécessaire que le nombre des civilistes augmente d'année en année alors que l'armée manque de soldats. Le nombre des admissions au service civil était de 6088 en 2019 et de 6754 en 2023. Avec les nouvelles dispositions, ce nombre serait limité à 4000 par année. C'est dire que les six mesures du Conseil fédéral ne sont pas écrasantes.

Elles portent sur l'appréciation de la preuve par l'acte, sur la durée des services, sur les conditions auxquelles tant les cadres que les soldats sont admis au service civil.

De plus, au vu de certains abus commis dans des hôpitaux, il ne sera plus possible de faire son service civil dans des postes nécessitant d'avoir suivi des études de médecine.

Consulté, l'Etat de Vaud a publié le 5 juin 2024 un communiqué manifestement rédigé par un partisan du service civil. Tout en reconnaissant du bout des lèvres le principe de la défense armée du territoire suisse, il refusait la loi proposée, souhaitant même une plus grande liberté de choix, de façon à garantir le plein accès au service civil. Il contes-

tait aussi l'efficacité du projet quant à l'amélioration du recrutement, invitant plutôt les autorités fédérales à augmenter l'«attractivité» de l'armée. Proposer à l'armée d'être «attractive», c'est vraiment n'y rien connaître et considérer les choses par le petit bout.

Le 11 juin 2024, la députée Florence Gross déposait une interpellation vigoureusement intitulée «Le Conseil d'Etat vise-t-il à mettre en danger le système de sécurité de notre pays?». Cosignée par trente-huit parlementaires, elle demandait au Gouvernement vaudois de préciser sa position sur la défense nationale. Le 11 septembre, le Conseil d'Etat lui répondait en répétant ce qu'il avait dit dans son communiqué.

Son argument principal était que le service civil offre des prestations indispensables à la collectivité et aux organisations qui y recourent dans les domaines sociaux, sanitaires, environnementaux, culturels, agricoles et de l'instruction publique. L'Etat est devenu «accro» au service civil. C'est une dérive qu'il faut rectifier.

Le 20 juin 2025, le Conseil national a accepté le projet du Conseil fédéral. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer, mais sa commission a déjà pris position en faveur du projet.

Olivier Delacrétaz

Des déchets dans l'âme

En lisant le mensuel *Le Peuple*, j'ai découvert un acronyme pédagogique censé rééduquer nos pulsions d'achat. La méthode, baptisée BISOU, se présente comme un remède doux aux excès du consumérisme. Le nom, presque enfantin, suggère une proximité bienveillante avec le citoyen. Derrière cette tendresse, cependant, j'ai perçu un malaise plus profond. Car si les slogans adoucissent les mots, ils risquent aussi d'endormir les consciences. Ce texte est né de cette impression diffuse: celle d'un écart entre la surface du message et la profondeur du mal.

En tournant distraitemment les pages d'un journal communal du Gros-de-Vaud, vous risquez de tomber sur une note adressée aux citoyens. Elle propose une méthode pour éviter les achats impulsifs. L'auteur y appelle à la modération et à la sagesse pratique. Il désigne cette méthode par un mot singulier, presque tendre: BISOU. Il propose cinq questions simples à se poser avant d'acheter. Il croit que chacun pourrait, en les formulant, freiner ses élans de consommation.

Chaque lettre correspond à une interrogation précise. Le B pose la question du besoin: ai-je réellement besoin de cet objet? Le I fait appel à l'impatience: puis-je reporter cet achat? Le S examine le semblable: ne possédé-je pas déjà un équivalent? Le O scrute l'origine: d'où vient ce produit? Le U s'attache à l'usage: à quoi servira-t-il concrètement? L'achat devient une série de filtres. Le désir rencontre un contrôle, doux mais structuré.

Je reconnais dans cette approche une tentative de bien faire. Le message cherche à éveiller une conscience. L'auteur veut provoquer un sursaut de lucidité. Il espère détourner la main du superflu. Il oblige à réfléchir, calmement.

Il utilise le ton de l'enfance pour parler à l'adulte. Il croit que la douceur suffirait pour éduquer.

Une gêne me saisit malgré tout. Je ressens dans ce ton une sorte de mollesse. Le citoyen n'est plus considéré comme un sujet adulte. Le texte le traite comme un élève dissipé. L'auteur imagine qu'il faut éviter toute tension. Il remplace l'exigence par l'encouragement. Il sacrifie la vérité sur l'autel de la bienveillance.

La méthode BISOU reste à la surface. Elle n'atteint ni la solitude ni le vide intérieur. Elle interroge le geste sans remonter jusqu'au cœur. Elle parle de l'objet sans nommer le manque qu'il masque. Elle pèse l'utilité sans interroger le vertige du désir.

Je vois bien souvent que la consommation dépasse la raison. L'achat tente de combler une absence. Il vient apaiser une angoisse muette. Il fabrique une illusion de présence. L'objet devient la réponse à une blessure. Le geste d'achat rassure. Le geste de jeter libère. Le cycle recommence. L'essentiel échappe toujours.

La note municipale reste muette sur ce point. Elle suppose que l'erreur vient de l'ignorance. Elle croit qu'un simple savoir suffirait. Elle espère guérir une faille profonde à l'aide d'un jeu d'enfant.

Dans mes promenades et dans mes fonctions, je rencontre des gens différents. Ils réparent ce qui se brise. Ils conservent ce qu'ils reçoivent. Ils transmettent sans slogans. Ils ignorent l'écologie comme mot, mais ils la vivent dans les faits. Ils se souviennent. Ils possèdent peu. Ils tiennent à ce peu.

La vie humaine n'obéit pas à un schéma. Elle réclame une reconquête lente du réel. Elle se construit à travers des gestes enracinés. Elle vieillit avec les choses que l'on garde. Elle prend corps dans une maison habitée.

Je n'attaque pas les campagnes de sensibilisation. J'y reconnais une bonne volonté sincère. Mais je demeure convaincu qu'aucun changement ne naîtra sans une parole plus haute. Nous devons rappeler que la sobriété relève d'une fidélité et non d'un réflexe.

Des déchets dans l'âme pèsent plus lourd qu'un sac de plastique. Ce sont ces gestes répétés sans conviction. Ces paroles dites sans désir d'être entendues. Ces objets acquis sans même être regardés.

Ces déchets intérieurs ne se collectent pas. Ils s'accumulent dans la mémoire. Ils alourdissent les silences. Ils rendent la vie plus lisse, plus vide, plus froide.

Il faut désirer autrement. Il faut ralentir non par peur, mais par fidélité. Il faut transmettre ce que l'on ne vend pas. Il faut garder ce qui coûte quelque chose.

Une société se redresse par des efforts partagés. Elle repose sur la patience de ceux qui tiennent. Elle s'appuie sur la force de ceux qui acceptent de porter le poids du vrai.

Nous devons, un jour, reconnaître les déchets enfouis en nous. Ce désordre intérieur façonne le monde extérieur. Il faut apprendre à faire le tri dans nos âmes. Cette purification précède toute réconciliation avec la matière. Elle en est la condition.

Yannick Escher

Europhilie Veveysanne

Qui prend le train de Lausanne en direction du Chablais peut observer de sa fenêtre, s'arrêtant en gare de Vevey et à l'ouest de la Place de la gare une rangée de hauts mâts à drapeaux.

Les belles armoiries de la Ville (parti d'or et d'azur à deux lettres V entrelacées de l'un en l'autre) flottent face au lac. Elles y ont indubitablement leur place. La bannière cantonale aussi: Vevey est chef-lieu de district. Elle abrite un Tribunal d'arrondissement et la Fête des Vignerons lui donne une ampleur cantonale chaque 25 ans.

On accepterait aussi la croix fédérale. Par loyauté autant que comme avant-goût de ces amples drapeaux flottant à la poupe des vapeurs de la Compagnie générale de navigation lorsqu'ils glissent devant le Château de l'Aile, pour le bonheur des touristes et des enfants.

En revanche, on n'acceptera pas le drapeau de l'Union européenne. Il est hallucinant que des communes vau-

doises continuent de se revendiquer de leur europhilie, souvenirs délabrés de la défaite de leur électorat le 6 décembre 1992, en affichant un drapeau d'une institution à laquelle ni la Suisse ni le Canton n'ont part. Quant à ces petits panneaux marqué «commune d'Europe» que l'on croisait parfois à l'entrée des bourgs de campagne, ils nous sont toujours paru d'un provincialisme consacré.

Un drapeau affiche une appartenance institutionnelle et historique. Hissé par une collectivité publique, il n'a pas à refléter les sentiments individuels de certains membres de son électorat ou de sa Municipalité. Il devrait d'ailleurs en aller de même du drapeau ukrainien ou du drapeau LGBT.

Pauvres touristes en direction du Valais ou de la Riviera auxquels leur guide indique que la Suisse n'est pas membre de l'Union, mais que la Ville de Vevey s'obstine à tromper!

Fé. M.

Les méchants sont partout, les bons aussi

*J'aime Dostoïevski, je soutiens la Russie!
Et moi, l'Ukraine, car les Ukrainiens se battent pour nos valeurs!
Des enfants meurent à Gaza, vive la Palestine, de la rivière à la mer!
Après la Shoah, les Juifs ont droit à une terre! Les massacres du 7 octobre,
vous y pensez? Et aux femmes iraniennes?*

La presse et les réseaux sociaux abondent en avis péremptoirs.

Du point de vue politique, ces prises de position sont futiles. La politique étrangère est du ressort de la Confédération à laquelle nous autres Vaudois appartenons. La neutralité armée en est le principe: la Confédération n'entre pas en guerre si on ne l'attaque pas directement. Sinon elle cherche à éviter que des alliances hasardeuses ne la disloquent de l'intérieur.

A titre individuel, il est permis de soutenir un camp. Encore faut-il assumer la responsabilité de ses paroles et de ses actes. Les conséquences sont parfois déchirantes. Pensons à la guerre civile en Espagne de 1936 à 1939. De nombreux intellectuels de gauche et de droite prirent position, les uns pour les Rouges soutenus par l'URSS, les autres pour les nationalistes de Franco appuyés par Mussolini et Hitler. Ce fut le cas de la philosophe Simone Weil (1909-1943) et de l'écrivain Georges Bernanos (1888-1948), ayant en commun l'envergure intellectuelle, une vive attention au mal et le désir de comprendre comment la vertu de force s'avilit.

Figurant parmi les écrivains français majeurs du XX^e siècle, romancier vivant de sa plume, Bernanos combattit dès 1914 comme engagé volontaire dans un régiment de dragons. Catholique, monarchiste, pas démocrate pour un sou, il appartint vingt ans à l'Action française de Maurras. En 1932, il s'en sépara. L'écrivain, respectueux des ouvriers et paysans français, avait un côté anarcho-sindicaliste.

En 1934, Bernanos s'exile sur l'île de Majorque, avec son épouse et ses six enfants. En août 1936, les Rouges tentent d'y débarquer et sont repoussés en septembre. Bernanos écrit: *La population majorquine s'est toujours signalée par une grande indifférence politique. [...] Le soulèvement de la Catalogne, pourtant si proche, en 1934, n'y réveilla aucun écho. Au témoignage du chef de la Phalange, on n'aurait pas trouvé dans l'île cent communistes dangereux. Où le parti les aurait-il recrutés? C'est un pays de petits maraîchers, un pays d'olives, d'amandes et d'oranges, sans industrie, sans usines. [...] Il faut voir, il faut comprendre. [...] Chacun de ses villages est un monde fermé, avec ses deux partis, celui des «Prêtres» et celui des «Intellectuels», auxquels s'aggrave timidement celui des ouvriers. Il y a encore le châtelain, qu'on ne voit d'ailleurs qu'aux beaux jours, mais qui connaît ses têtes, a noté depuis longtemps les mauvaises, en compagnie du curé son compère. N'importe! La gen-*

tillesse des mœurs espagnoles fait que ce monde-là vit d'accord, danse ensemble les soirs de fête. Et pourtant s'organise sous la direction de Rossi, Italien allié des franquistes, une épuration effectuée selon la loi des suspects, approuvée par l'évêque de Palma. La répression fait 3000 morts en sept mois. Bernanos la décrira dans Les grands cimetières sous la lune, paru en 1938, alors que sa sympathie allait au camp nationaliste. Son fils aîné, Yves, combattait au sein de la Phalange. Si l'écrivain ne sympathisait pas avec le général Franco, il appréciait en revanche l'aristocrate andalou José Antonio Primo de Rivera, chef de la Phalange, catholique monarchiste, anticapitaliste partisan de la justice sociale: Je tiens l'ancienne Phalange pour parfaitement honorable, et il ne me viendrait pas à l'esprit de comparer un magnifique chef tel Primo de Rivera aux généraux roubards qui pataugent depuis dix-huit mois, avec leurs grandes bottes, dans un des plus hideux charniers de l'histoire. Les Rouges exécutèrent Primo de Rivera en novembre 1936.

Simone Weil, elle, penche pour la gauche anarchiste. D'abord pacifiste, elle s'engagea du côté des républicains; en tant que juive elle avait tout à craindre des nazis alliés des franquistes. Sa passion de comprendre l'avait poussée à travailler en usine puis à s'engager comme ouvrière agricole chez le philosophe vigneron Gustave Thibon, fasciné par le génie spirituel de Simone Weil. D'abord, il constata sa fragilité physique et sa maladresse. Un jour il lui dit: *Quand vous arriverez à faire correctement la vaisselle, ma femme aura du génie.* Il reçut un soufflet en guise de réponse. Peu après son engagement dans la colonne anarchiste de Durruti le 8 août 1936, elle se brûla au troisième degré, ayant posé le pied gauche dans une bassine à frire remplie d'huile bouillante. Elle fut soignée à Barcelone et quitta l'Espagne sept semaines plus tard. Elle eut néanmoins l'occasion de voir et d'entendre des choses désagréables. En 1938, elle lut *Les grands cimetières sous la lune* et adressa à Bernanos une lettre dont voici quelques extraits: *J'ai eu une expérience qui répond à la vôtre, quoique bien plus brève, moins profonde, située ailleurs, et éprouvée, en apparence dans un tout autre esprit. [...] Je ne suis pas catholique, bien que rien de chrétien ne m'ait jamais paru étranger. [...] J'ai reconnu cette odeur de guerre civile, de sang et de terreur que dégage votre livre; je l'avais respirée. Je n'ai rien vu*

ni entendu, je dois le dire, qui atteigne tout à fait l'ignominie de certaines des histoires que vous racontez. [...] Ce que j'ai entendu suffisait pourtant. Simone Weil faillit assister à la fusillade d'un curé, mais un hasard empêcha l'exécution. Elle raconte, entre autres événements, ceci: deux anarchistes (qui lui racontent l'histoire) ont capturé deux prêtres; ils tuent l'un sur place en présence de l'autre, d'un coup de revolver; ils autorisent le survivant à s'en aller; dès qu'il a fait une vingtaine de pas, ils l'abattent. Simone Weil conclut: Celui qui me racontait l'histoire était très étonné de ne pas me voir rire. Elle tire des événements cette leçon: L'essentiel, c'est l'attitude à l'égard de la mort. Je n'ai jamais vu, ni parmi les Espagnols, ni même parmi les Français venus soit pour se battre, soit pour se promener – ces derniers le plus souvent des êtres ternes et inoffensifs – je n'ai jamais vu personne exprimer même dans

l'intimité de la répulsion pour le sang. [...] Lorsque les autorités temporelles et spirituelles ont mis une catégorie d'êtres humains en dehors de ceux dont la vie a un prix, il n'est rien de plus naturel qu'il est possible de tuer sans risquer ni châtement ni blâme, on tue. [...] Je ne puis citer personne, hors de vous seul, qui, à ma connaissance, ait baigné dans l'atmosphère de la guerre espagnole et y ait résisté. Vous êtes royaliste et disciple de Drumont (écrivain antisémite, réd.) – que m'importe! Vous m'êtes plus proche, sans comparaison, que mes camarades des milices d'Aragon – ces camarades que pourtant, j'aimais.

Jusqu'à sa mort, Bernanos conserva cette lettre de Simone Weil dans son portefeuille.

Chaque fois que nous prenons parti pour un quelconque belligérant, méditons Bernanos et Weil: les méchants sont dans tous les camps, les bons aussi.

Jacques Perrin

Références: Georges Bernanos, *Les grands cimetières sous la lune*, Points Seuil, 2014; Simone Weil, *Œuvres*, Quarto Gallimard, 1999.



La liberté et la démocratie grâce au dioxyde de carbone

Notre monde est devenu compliqué à comprendre. Il y a des guerres injustes, qu'on nous demande de condamner, et des guerres justes, qu'on nous demande d'applaudir. Il y a de bons bombardements et de mauvais bombardements. Il y a des victimes sur lesquelles on nous demande de pleurer (pendant deux ou trois jours, ça suffit) et d'autres dont tout le monde se contrefiche (parce que leur malheur, dans des

LE COIN DU RONCHON

pays que nous ne savons pas situer sur une carte, n'affecte pas notre confort physique et moral). Il y a aussi des guerres au statut encore indéterminé, que les élites médiatiques et politiques observent avec circonspection en attendant qu'un récit moral parvienne à s'imposer.

La seule réalité aisément compréhensible, donc, est qu'aujourd'hui à peu près tout le monde rêve d'occire à peu près tout le monde, pour des causes invariablement proclamées justes.

Mais il y a autre chose qui devient très compliqué à suivre: c'est la politique climatique. Il y a très peu de temps encore, il était communément admis que, si vous vous rendiez à Londres (environ 900 kilomètres) à bord d'un petit Airbus A-220, vous détruisiez la planète. Maintenant, si vous envoyez quotidiennement des flottes de F-15, F-16, F-35, B-2 et autres

missiles de croisières à des milliers de kilomètres, en renonçant délibérément à l'usage du vélo-cargo ou du train de nuit, on vous félicite de sauver le monde. Comme si le CO₂, autrefois ennemi public numéro un, était soudain devenu *freedom-friendly*. (A moins qu'il ne faille faire une distinction entre le CO₂ destiné au bien-être humain, qui esquinte la couche d'ozone précisément parce qu'il est destiné au bien-être humain, et celui destiné aux massacres et destructions de toute sorte, agréé par le GIEC puisqu'il contribue à la noble cause de lutter contre la surpopulation mondiale.)

De fait, le grand retour du CO₂ semble constituer une tendance de fond, qui ne se limite pas aux seuls armements du Camp du Bien. Des articles de la presse internationale nous apprennent que le fameux *flygskam* – la honte suédoise de prendre l'avion (rien à voir avec les rideaux de chez Ikea) – serait en perte de vitesse et que même les Nordiques redécouvrent que voler en Airbus est plus pratique que ramer en drakkar. Cette déculottée magistrale infligée à l'éco-anxiété a trouvé sa consécration au moment où notre jeune héroïne Greta Montagne-de-Thunes a dû interrompre sa croisière en voilier et se laisser rapatrier en avion! La presse a publié une photo d'elle, ceinture bouclée en attendant le décollage, et son air boudeur a apporté une parenthèse d'hilarité au milieu des autres nouvelles du monde.

La seule école démocratique, c'est l'école buissonnière. En dehors d'elle, il n'y a que des façons plus ou moins hypocrites de dorer les barreaux de la cage.

Pierre Gripari, *Reflots et réflexes*, L'Age d'Homme